



ARRETE N° 2023 - 256
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT

Déménagement
Rue Haute n° 68
Du Jeudi 22 Juin 2023
Au Samedi 24 Juin 2023

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU la demande de Mme PACITTO Sylvia, afin de pouvoir effectuer un déménagement, Rue Haute au n° 68, Du Jeudi 22 Juin 2023 au samedi 24 Juin 2023, de 9h00 à 17h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Demandeuse est autorisée à effectuer un déménagement, Rue HAUTE au n° 68, Du JEUDI 22 JUIN 2023 au SAMEDI 24 JUIN 2023, de 9h00 à 17h00.

ARTICLE 2 : La stationnement sera interdit, Rue Haute devant le n° 68, à la date et horaires cités dans l'Article 1, afin que la Demandeuse effectue le déménagement.

ARTICLE 3 : Une signalisation réglementaire (déviations et panneaux avec affichage du présent Arrêté), sera mise en place par la demandeuse.

Pour le prêt de panneaux prendre contact avec le Centre Technique Municipal au 02.31.89.17.63.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 19 Juin 2023
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe à la Circulation : Jérôme HAMEL